Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-2026016-BF

L'EAU BORDEAUX MÉTROPOLE	**REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE**	**Délibération**
	Conseil d'Administration du 15 octobre 2026	**N° 2026-016**

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre, le conseil d'administration de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 2 octobre 2026, s'est assemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Monsieur Jérôme PESCINA, Président du conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Monsieur Jérôme PESCINA, Madame Catherine FABRE, Madame Danièle FINORE, Madame Anne LEPINE, Madame Juliette PEREZ, Monsieur Michel POIGNONEC, Monsieur Jean-Claude RONDET, Monsieur Serge TOURNERIE, Monsieur Jean-Marie TROUCHE.

Excusés :

Monsieur Christian BAGATE ayant donné procuration à Monsieur Jérôme PESCINA,
Madame Zeineb LOUNICI ayant donné procuration à Monsieur Jérôme PESCINA,
Madame Maïté CAZAUX étant représentée par sa suppléante Mme Danièle FINORE.

Étaient absents :

LA SEANCE EST OUVERTE A 14h00

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-2026016-BF

L'EAU BORDEAUX MÉTROPOLE	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 15 octobre 2026	N° 2026-016

Décision modificative 3 - budget annexe des eaux usés

La présente décision modificative (DM) fait suite au vote du budget supplémentaire valant décision modificative n°2, lors du conseil d'administration du 29 juin 2026.

Cette décision modificative vient apporter des modifications exclusivement techniques au budget annexe des eaux usées (EU).

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

Article	Libellé	Budget en cours	DM3	Budget 2026
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	85 441 934,82	0,00	85 441 934,82
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	34 967,00	0,00	34 967,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	85 476 901,82	0,00	85 476 901,82
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	85 476 901,82	0,00	85 476 901,82

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	31 739 848,96	1 322 000,00	33 061 848,96
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	18 169 850,00	0,00	18 169 850,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 742 720,00	0,00	2 742 720,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	82 658,86	0,00	82 658,86
67	CHARGES SPECIFIQUES	407 200,00	0,00	407 200,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	6 910 284,29	0,00	6 910 284,29
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	60 052 562,11	1 322 000,00	61 374 562,11
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 000 000,00	-1 322 000,00	21 678 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	23 000 000,00	-1 322 000,00	21 678 000,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	83 052 562,11	0,00	83 052 562,11

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	2 424 339,71	0,00	2 424 339,71

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-2026016-BF

A. Les dépenses d'exploitation

Des dépenses imprévues concernant les stations d'épuration pour un montant de 1 322 K€ sont inscrites dans le cadre de cette étape budgétaire afin de prendre en compte des surcoûts relatifs à l'évacuation des boues :

- L'incinération des boues de la STEP Blanquefort – Lille pour un montant de 1 080 K€ : les analyses ont fait apparaitre un taux trop élevé de polluants éternels (PFAS) interdisant le futur épandage des boues et nécessitant leur incinération ;
- L'arrêt du sécheur de la STEP Clos de Hilde sur la période de janvier à mai 2026 pour un montant de 207 K€ : à la suite d'un arrêt programmé afin d'assurer la maintenance du sécheur pour une durée prévue d'une dizaine de jours, il n'a pas été possible de le redémarrer. La remise en service a eu lieu au mois de mai. De ce fait, le poids supplémentaire des boues non séchées a entrainé un surcoût pour leur transport sur les sites d'épandage ;
- L'arrêt du sécheur des STEP Louis Fargues et Clos de Hilde dans le but d'éviter des départs de feu dus à la fermentation amplifiée par la période de canicule pour un montant de 35 K€.

Afin de neutraliser l'impact de cette inscription sur le budget de fonctionnement, un montant de 1 322 K€ est transféré des crédits prévus en dépense d'ordre pour la dotation aux amortissements vers le chapitre 011 portant les charges courantes.

In fine, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,2% (1 322 K€).
L'autofinancement reste au même niveau, soit 2 424 K€.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Budget en cours	DM3	Budget 2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	21 000 000,00	0,00	21 000 000,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	23 000 000,00	-1 322 000,00	21 678 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 424 339,71	0,00	2 424 339,71
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	25 424 339,71	-1 322 000,00	24 102 339,71
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	46 424 339,71	-1 322 000,00	45 102 339,71

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 158 000,00	600 000,00	1 758 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	649 206,11	0,00	649 206,11
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	33 617 133,60	-600 000,00	33 017 133,60
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	35 424 339,71	0,00	35 424 339,71
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	35 424 339,71	0,00	35 424 339,71

A. Les recettes d'investissement

La baisse de 1 322 K€ de la dotation aux amortissements inscrite sur la section de fonctionnement entraine de fait une baisse équivalente de l'inscription sur les recettes d'ordre de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-2026016-BF

B. Les dépenses d'investissement

Sans impact sur le niveau des dépenses d'investissement, une demande de modification de chapitre comptable est inscrite à cette étape budgétaire et concerne le transfert de 600 K€ du chapitre 23 vers le chapitre 20 pour le règlement de prestations d'études.

De plus, une demande d'augmentation de la capacité d'engagement d'un montant de 200 K€ est inscrite sur l'opération de Renouvellement usines.
Afin de ne pas modifier le volume de l'autorisation de programme "Stations d'épuration", un transfert de 200 K€ est réalisé depuis l'opération Génie civil.
Sans impact sur le montant de crédits de paiement 2026, il est toutefois nécessaire de les ajuster par un mouvement neutralisé sur les deux opérations concernées pour en assurer l'équilibre (- 138 K€ sur l'opération Génie civil et + 138 K€ sur l'opération Renouvellement usines).

Le niveau des dépenses d'investissement 2026 reste identique à 35 424 K€.

In fine, le suréquilibre voté dans le cadre du budget supplémentaire baisse de 1 322 K€.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 033-895134674-20261015-2026016-BF

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires et le plan comptable M 49 « eau et assainissement »,

VU la délibération 2026-010 du Conseil d'administration du 29 juin 2026 relative au vote du budget supplémentaire 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 3 du budget annexe des eaux usées de la Régie de L'Eau Bordeaux Métropole par chapitre, selon le détail présenté dans la maquette réglementaire jointe en annexe 1 au présent rapport,

Article 2 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget des eaux usées tel que présenté en annexe 2 au présent rapport.

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 15 octobre 2026

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **PUBLIÉ LE :**	Pour expédition conforme, **Le Président,** **Monsieur Jérôme PESCINA**